» Ici on est persuadé que M. de Bismark a l'intention de créer des embarras au gouvernement français au moment des élections générales, et d'arriver, par surprise, à engager la guerre jusque sur le territoire français. A ce propos, on se souvient ici des manœuvres préliminaires que la Prusse a coutume de pratiquer, de façon à commencer les hostilités avant de déclarer ouvertemeut la guerre.

» Le peuple badois tout entier est opposé à toute participation à une guerre exclusivement profitable à la Prusse. Il ne faudrait même pas être surpris de voir, au dernier moment, l'armée badoise refuser dese rendre à l'appel du roi Guillaume. »

(*Germania.*)

CHRONIQUE LOCALE.

Le décret impérial imposant extraordinairement et d'office la ville de Roubaix a causé chez nos concitoyens la plus pénible impression. On s'est tout d'abord étonné du long espace de temps laissé entre la signature du décret et sa publication. Les diverses personnes victimes des émeutes de mars attendent depuis trop longtemps déjà l'indemnité qui leur est légitimement due et plus tôt ils recevront réparation, mieux cela vaudra.

Mais est-ce bien aux contribuables de Roubaix à payer les dégats commis par les émeutiers ? Tous ceux qui ont vu de près les événements seront unanimes à répondre avec nous : non. Non ! parce que la ville de Roubaix n'avait aucun moyen de défense ; non ! parce que les troupes demandées à Lille, dès le début de l'émeute, ne sont arrivées qu'à dix heures du soir, alors que le pillage et l'incendie avaient accompli leur œuvre de destruction.

Hormis quelques personnes, plus au fait des errements administratifs, on espérait généralement que, devant l'énergique attitude de notre Conseil municipal, devant l'impopularité dont était frappée à l'avance la mesure qui s'impose à nous, on espérait, disons-nous, que le gouvernement, mieux renseigné sur les faits qui avaient marqué cette néfaste journée du 16 mars 1867, avait enfin compris que c'était l'Etat qui devait payer les indemnités. Il n'en est rien, et le décret publié dans notre dernier numéro sera bientôt suivi d'un second imposant de nouvelles contributions à la ville de Roubaix. A nous donc de subir les conséquences de l'inconcevable retard, apporté dans l'envoi des troupes.

J. Reboux.

M. le Président de la Société anonyme du canal de l'Espierre vient d'adresser la lettre suivante à M. le Maire et MM. les membres de l'administration municipale de Roubaix.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, au nom de l'Administration du Canal de l'Espierre, un projet de tarif spécial applicable aux canaux de Roubaix et de l'Espierre, propre à développer le mouvement de la navigation sans compromettre les recettes ordinaires.

Les charbons qui arrivent aujourd'hui à Roubaix par la voie navigable, sont exclusivement des charbons de Mons pour la consommation domestique; le Chemin de fer amène du Pas-de-Calais les houilles grasses, et du bassin de Charleroi, les houilles maigres employées par l'industrie.

Les charbons de ménage sont d'une consommation relativement restreinte et viennent, en grande partie, par le canal; une modification de tarif aurait sur les transports une faible influence qui ne compenserait peut-être pas la perte produite par la réduction des droits de navigation.

C'est, je crois, cette crainte qui fait ajourner une décision sur la proposition que je faisais, l'an dernier, à l'administration municipale, d'une réduction générale des tarifs. On me répondit que la cession du canal de Roubaix à l'Etat pouvant être prochaine, il était délicat de toucher, en cette circonstance, aux tarifs en vigueur et de courir le risque d'altérer des recettes officiellement annoncées.

Il est incontestable que le mouvement de la navigation ne peut s'accroître notablement qu'en s'emparant des transports de houille pour l'industrie.

Il arrive en gare à Roubaix environ 240 mille tonnes de charbon, par an, dont une moitié, au moins, provient du bassin de Charleroi. Ce sont les charbons de cette provenance, dont le canal n'a jamais transporté une seule tonne, qu'il me paraît possible aujourd'hui d'amener avantageusement par cette voie.

Le gouvernement belge a mis en vigueur à la date du 10 Décembre dernier, sur une section des chemins de fer de l'Etat, un tarif spécial considérablement réduit pour le transport des charbons par trains complets de 24 wagons, du bassin de Charleroi aux rivages de St.-Ghislain. Cette mesure prise dans l'intérêt des canaux du pays a été complétée par des dispositions qui rendent moins coûteux les frais de transbordement en bateaux.

Ma proposition a pour objet d'utiliser cette situation nouvelle, en procurant, avec votre concours, un nouvel élement de trafic aux Canaux de Roubaix et de l'Espierre dont les intérêts sont si étroitement liés; je formulerai en ces termes cette proposition :

1° Maintenir, quant à présent, les droits existants sur les charbons du bassin de Mons, les seuls qui jusqu'à ce jour aient alimenté le canal;

2° Opérer une réduction de droits de 50 °/o sur les charbons de Charleroi amenés à St.-Ghislain par trains complets.

» C'est en d'autres termes, créer un tarif à part pour des marchandises à part et favoriser un débouché nouveau qui ne peut être acquis sans une mesure exceptionnelle.

» Ces charbons de Charleroi seraient admis à la réduction de taxe moyennant un certificat d'origine, la lettre de voiture du chemin de fer constatant qu'ils soient arrivés par train complet et deux jours, au plus, avant l'embarquement plus une attestation de l'Agent préposé aux rivages communs de St-Ghislain.

» Les droits actuels des Canaux de Roubaix et de l'Espierreser viraient de base à la détaxe qui, pour être efficace, doit atteindre la moitié des droits ordinaires des deux canaux, ce que démontre le tableau comparatif des frais de transport par voie ferrée et par voie navigable, tableau que je tiens à votre disposition, ainsi que tous autres renseignements de nature à vous éclairer complètement.

» En résumé, les Canaux de Roubaix et de l'Espierre peuvent, sans aucun risque, sans augmenter leurs frais généraux, tenter de relever leur trafic presque éteint et faire sentir au Chemin de fer l'aiguillon de la concurrence.

» Je rappellerai, en terminant, cette considération souvent invoquée, que le développement de la Navigation, même sans augmentation de recettes, est tout au profit des contribuables et de l'Industrie de Roubaix.

» Enfin, si le succes couronne cette tentative, on pourra généraliser la mesure et appliquer la réduction de taxe à toutes les marchandises.

« L'Administration du Canal de l'Espierre a la conviction qu'un résultat heureux sera la conséquence de l'innovation pour laquelle je sollicite votre bon accueil et une prompte solution...

» Le Président du Conseil d'administration du Canal de l'Espierre,

» A. Couder. »

Sans qu'on en tienne assez compte parce que c'est une économie qui profite à une consommation multiple, conséquemment peu apparente, mais qui n'en est pas moins réelle, la réduction du prix du combustible serait un bienfait considérable pour notre cité nouvelle et manufacturière.

M. le président de la compagnie de l'Espierre porte à 240,000 tonnes les arrivages de charbon à Roubaix ; c'est le minimum à notre avis. Admettons cependant ce chiffre et divisons-le par le poids de l'hectolitre de 85 kilog.: nous arrivons à un total de deux millions 800,000 hectolitres. Que la mesure proposée apporte une réduction de 03 centimes à l'hectolitre et le profit réalisé par la consommation générale s'élèvera à 168,000 francs. Ce résultat, ne fut-il que de moitié, serait déjà très-intéressant. Mais il sera supérieur à cette dernière hypothèse.

Les compagnies de chemin de fer ne font jamais de concessions bénévoles : elles tirent de leur exploitation tout le bénéfice possible ; la concurrence seule peut leur faire lâcher prise ; aussi verrons-nous très-prochainement la mesure proposée par la compagnie de l'Espierre devenir stérile aussi bien pour le canal de l'Espierre que pour celui de Roubaix, parce que le chemin de fer, dût-il abaisser ses tarifs au niveau de ceux pratiqués sur la voie navigable, s'y résignera pour reconquérir les transports qu'il aura momentanément perdus. Je ne dirai pas que cela est probable, c'est une conséquence qui me paraît certaine, et dans ce cas la presque totalité des charbons arrivant ultérieurement à Roubaix profiterait de la réduction du transport provoquée par l'adoption de la mesure actuellement projetée. La concurrence aura produit ses fruits.

Le chemin de fer, quand il jouit d'un monopole, prend tout ce qu'il lui est permis de prendre. — Qui ne connaît les anomalies de ses tarifs ? Qui ne se rappelle cette criante injustice ou plutôt cette exploitation sans mesure de la compagnie du Nord qui, naguère, transportait de Lille à Roubaix un wagon de charbon moyennant la somme de deux francs et qui exigeait trois francs de plus si ce même wagon était remorqué jusqu'à Tourcoing. Deux francs pour 10 kilomètres d'un côté, trois francs pour trois kilomètres dans le second cas : tels sont les services que le canal nous a rendus déjà; c'est un service plus complet qu'il est appelé à nous rendre aujourd'hui. Dût la navigation n'augmenter que temporairement ; dussent les espérances de la compagnie de l'Espierre être trop vite déçues, l'intérêt nous commande de saisir avec empressement l'avantage qu'elle nous offre et nous ne doutons pas que l'Administration municipale jalouse, de venir en aide à l'ouvrier comme à l'industriel, chaque fois qu'elle en a l'occasion, ne partage notre sentiment.

Un abonné.

M. Godey nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 21 février 1869.

» Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*.

» Dans le numéro de ce jour de votre journal, vous insérez un entrefilet duquel il résulterait que je réclame à la ville une somme de vingt mille francs, *à titre d'indemnité*.

» C'est là une erreur, sans doute involontaire, que je vous prie de rectifier en remplaçant dans le même article les mots : *à titre d'indemnité* par ceux *à titre d'honoraires*. Cette simple différence de valeur donnée aux mots n'échappera pas plus à vos lecteurs qu'elle n'a échappé sans doute à l'auteur de votre bienveillant article, et s'ils y voient que je réclame le paiement de ce que je crois m'être légitimement dû, ils reconnaîtront, du moins, qu'il ne s'agit point dans le vote que vous dénoncez d'une demande *d'indemnité* qui, dans la situation que je me suis créée, ne serait rien moins qu'absurde et ridicule.

» Je le répète, il s'agit d'une question de droit qui sera portée par devant le Conseil de Préfecture, et je compte sur votre délicatesse pour ne pas m'obliger à une discussion prématurée.

« Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes civilités sincères.

Godey,
Architecte.

M. Godey veut bien nous assurer qu'une demande d'indemnité, faite par lui, serait *absurde et ridicule*.

Nous sommes parfaitement de son avis.

Ce n'est point une indemnité que demande M. Godey; nos lecteurs seront sans doute fort étonnés d'apprendre qu'il réclame une somme de *vingt mille francs, à titre d'honoraires*.

Il faut donc admettre que l'Administration et le Conseil municipal ont refusé de payer à M. Godey ce que celui-ci *déclare lui être légitimement dû*.

Nous verrons bien quels motifs plausibles peuvent être invoqués à l'appui d'une aussi grave accusation.

En attendant, nous constatons que toutes les parties du rapport, présenté par les commissions des Travaux publics et des Finances et concluant au rejet de la demande *ont été successivement adoptées à l'unanimité*.

La commission a déclaré « *qu'aucune somme n'est due à M. Godey.* »

A plus tard, dans l'intérêt des parties, la discussion du fond de la question.

J. Reboux.

Nous avons assisté hier à une charmante Soirée offerte à ses Membres honoraires, par la Société Chorale.

Deux Chœurs ont été chantés avec beaucoup d'ensemble.

M. F. Lestienne a fait beaucoup de plaisir avec une romance, *les Oiseaux de Notre-Dame*.

Les oiseaux du Martyr, par M. F. Devallez. Jolie romance, belle voix, mais laisse un peu à désirer pour l'expression.

M. H. Pennel possède une voix de basse-taille admirable; si ce chanteur veut surveiller un peu la mesure, il est appelé à de grands succès.

M. Emile Decondé, que nous avons eu déjà occasion d'applaudir plusieurs fois, est resté à la hauteur de la réputation qu'il s'est faite, et si le premier couplet de sa chanson a été manqué, c'est au public qu'il faut s'en prendre, car le bruit a empêché ce chanteur d'entendre la ritournelle et d'attaquer dans le ton; il a du reste pris sa revanche aux couplets suivants qui ont été hissés.

Nous félicitons M. J. Watteuw pour ses chansonnettes, qui ont été dites avec beaucoup d'entrain. Il n'y a rien de forcé dans le dire et les gestes de ce comique qui possède à un haut degré le secret de son art.

La partie instrumentale était tenue par trois véritables artistes.

M. Joseph Waedjens, flûtiste de première force, se joue des difficultés avec une facilité étonnante. Nous avons surtout remarqué une dernière variation avec triple coups de langue, une vraie cascade de notes formant accompagnement au thème qui domine toujours, c'est admirable !

Un jeune artiste tyrolien, M. Winkler, nous a fait entendre un instrument original, imaginez des verres alignés qu'on fait vibrer avec les doigts et dont M. Winkler tire des sons de cloche d'une pureté extraordinaire. Cette musique est charmante. Un morceau du *Trouère* et le *Carnaval de Venise* ont été joués sur cet instrument avec une justesse incroyable.

Le piano était tenu par M. Rosoor fils, et tout le monde a remarqué le talent de cet artiste comme accompagnateur et comme transcripteur. Nous disions plus haut qu'un chanteur n'avait pu attaquer dans le ton; cela n'a pas empêché M. Rosoor de suivre rigoureusement l'accompagnement en transposant à vue. Ceci est assez naturel chez un artiste, mais combien trouverions-nous d'accompagnateurs pour le faire ?

Duchausa.

P. S. — La *Société Chorale* organise, pour la Mi-Carême, une cavalcade au bénéfice des pauvres, les personnes qui voudraient y prendre part sont invitées à se faire inscrire au siége de la Société, rue Pauvrée. On souscrit jusqu'au jeudi soir 25 courant.

M. de la Guéronnière, ambassadeur de France à Bruxelles, a passé à Roubaix Dimanche matin se rendant à Paris.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 24 Février, à 8 1/4 heures du soir.

De la réfraction. Explication de quelques phénomènes intéressants. Expériences de réfraction. Angle limite et réflection totale; application expérimentale. Réfraction diffuse.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

FAITS DIVERS

— On écrit de Toulon :

« Douze embarcations à vapeur, réunies lundi dernier sous les ordres de M. le vice amiral Jurien de La Gravière, ont exécuté de grandes évolutions d'après les principes de nouvelle tactique navale. Cette première journée a obtenu un immense et légitime succès; les douze canots à vapeur, simulant un bon nombre de bâtiments cuirassés, étaient divisés en deux sections égales et représentaient deux flottes qui se rencontreraient en manœuvrant de manière à s'attaquer dans les conditions les plus favorables. C'est une vieille méthode qui avait produit autrefois d'excellents résultats. L'amiral Jurien a eu le bon esprit de la renouveler, et réussira à faire de bons capitaines, qui apprendront l'art si difficile de savoir combattre sur mer et qui pourront mettre la théorie en pratique lorsque le moment d'agir sera venu.

« Pendant que l'amiral s'occupe de former son personnel, les navires de l'escadre d'évolutions exécutent un mouvement général sur rade et dans le port. »

— Un ordre de l'autorité militaire supérieure prescrit de faire monter la garde aux jeunes gens de la réserve qui ont terminé les exercices préparatoires du tir. Depuis avant-hier, ils partagent donc, dans la proportion d'un tiers des hommes de garde, le service des postes avec les anciens soldats.

— Jeudi 18, de neuf à dix heures du matin, une épouvantable collision a eu lieu à l'entrée du tunnel des buttes Chaumont entre un train de marchandises venant de Bercy et un train de voyageurs partant de la Villette.

Dans le choc des locomotives, le mécanicien et le chauffeur ont été broyés. Sept ou huit waggons, chargés de marchandises se sont brisés les uns sur les autres; il en a été de même des waggons occupés par les voyageurs, qui dans cette rencontre ont été mis en pièces.

La plume se refuse à peindre l'horrible situation des voyageurs plongés dans une obscurité profonde, confinés dans un étroit espace, se heurtant, à chaque pas, contre des obstacles, au milieu de l'encombrement, de debris de toute sorte, et suffoqués par une épaisse fumée. Les cris des femmes affolées et des blessés ajoutaient encore à cette scène d'épouvante et d'horreur. L'image de la mort, en pareil cas, a quelque chose de saisissant qui étreint le cœur, frappe l'esprit et enlève jusqu'au sentiment de la conservation.

Telle était la situation de tous ces malheureux qui, marchant à tâtons, trébuchant parmi ces débris, voulant fuir et ne pouvant s'orienter dans les ténèbres, criaient et appelaient au secours!...

Lorsqu'il fut possible de pénétrer sous la voûte et d'arracher ces malheureux à leur affreuse position, on a vu à la lueur des torches des femmes, cherchant d'un regard anxieux, l'une son enfant, l'autre son mari; des hommes pâles et sanglants, appelant d'une voix navrante et éteinte par la douleur leurs parents, leurs amis.

On put dès lors se rendre compte des ravages causés par cette collision, du nombre des blessés et des dommages matériels.

On évalue à trente-trois le nombre des personnes blessées grièvement; mais presque toutes ont reçu des contusions plus ou moins graves.

Une quarantaine de sergents de ville accourus sur le lieu du sinistre interceptaient toute communication avec la foule qui s'était portée en masse aux environs de la gare.

Une dizaine de voitures furent requises pour transporter les blessés; sur des brancards, on plaça ceux qui avaient reçu de graves blessures.

Par suite de la commotion résultant du choc violent, une femme enceinte a accouché dans le waggon.

Un ouvrier a eu la tête fendue.

Le garde-frein serait dans un état désespéré.

— Le machiniste et le chauffeur du train de marchandises en ont été quittes pour quelques blessures légères. Mais la machine était littéralement couverte du sang des deux victimes.

Un grand nombre de pièces de vin ont été brisées, et le vin s'est répandues sur la voie. On disait aussi qu'il y avait des waggons chargés de bestiaux ; mais nous ignorons s'ils ont échappé au désastre.

Plusieurs versions circulaient sur les causes qui avaient déterminé cet accident. Les uns l'attribuaient à l'inexpérience de l'aiguilleur, qui n'était, disait-on, entré au service de la Compagnie que depuis vingt-quatre heures; d'autres, au contraire, prétendaient qu'il était à son poste, et que, lorsque le train de marchandises lui fut signalé, il fit jouer l'aiguille, qui se rompit. Le train qui arrivait et qui devait changer de rails, s'engagea directement sous le tunnel ; on sait le reste.

Hier au soir, la voie était complètement déployée, et l'administration avait repris son service.

Ce matin, on annonçait que, sur sept personnes, hommes et femmes, portées à l'hôpital, six avaient succombé à leurs blessures. — *F.*

— Nous trouvons dans un journal un relevé de la fortune de MM. Pereire. Cet actif serait de cent douze millions. C'est une consolation pour les actionnaires de l'Immobilière et du Crédit mobilier de savoir que tout n'a pas été perdu.

— L'Athénée royal d'Anvers a été, mercredi dernier le théâtre d'un accident dû à l'imprudence d'un élève. Cette imprudence, dont l'auteur a été la première victime, a failli avoir des résultats excessivement graves. Quelques instants avant le commencement de la leçon de chimie, les élèves fréquentant ce cours, se trouvaient réunis dans le laboratoire. En l'absence du professeur, un des élèves eut la fantaisie de se livrer à une expérience de balistique non prévue dans le programme. A cet effet notre expérimentateur inexpérimenté, plaça sur un fourneau qui était chauffé, et qui se trouvait sous le manteau de la cheminée, une fiole remplie de poudre à canon et munie d'un bouchon en verre fortement serré dans le goulot. Ce bouchon devait, selon les prévisions du jeune expérimentateur, faire projectile, être lancé et disparaître dans la cheminée par la force expansive des gaz en lesquels la poudre devait nécessairement se transformer par son inflammation. Dans ses calculs, l'élève avait oublié de tenir compte de la fragilité du verre et de l'expansion des gaz qui a lieu en tous sens. Ces prévisions se vérifièrent partiellement. La poudre se chauffa suffisamment pour s'enflammer juste au moment où deux élèves s'approchèrent de leur condisciple afin d'apprécier le résultat de l'expérience. Une explosion eut lieu, la fiole vola en éclats qui atteignirent l'expérimentateur et le blessèrent grièvement à la tête; les deux autres élèves ont également été atteints, mais leurs blessures n'offrent heureusement aucune gravité.

— Le public parisien va être très prochainement convié à voir un phénomène qui témoigne du pouvoir de l'intelligence humaine et de la volonté persévérante aux prises avec les grands obstacles.

Ce phénomène, étrange bizarrerie de la nature, dit le *Siècle*, est une jeune fille qui, née sans bras ni jambes, est parvenue, sans autre instrument que la bouche, à exécuter tout ce que nous faisons avec les mains. Mlle Marie écrit, coud, brode, tricote, fait du crochet; en un mot exécute tous les menus ouvrages de femme avec une rare perfection ; elle est âgée de dix-sept ans.

Assise à une table où se trouvent des laines de plusieurs couleurs, des perles, ce qu'il faut pour coudre et pour écrire, cette jeune fille prend avec la bouche l'objet dont elle veut se servir, le place devant elle, l'assujettit au moyen d'un presse-papier, et procède ensuite sans tâtonnement avec une facilité relative qui étonne. Elle se sert des ciseaux, enfile son aiguille, fait le nœud à son fil, tout cela sans la moindre hésitation, et avec une dextérité presque égale à celle de la main la plus exercée.

La vue de cette enfant que la nature a si cruellement traitée sera pour le physiologiste, le médecin ou plutôt le philosophe, un objet d'étude et de méditation; pour tout le monde ce sera un objet de curiosité.

— On lit dans la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* :

« On raconte un petit fait assez amusant à propos du grand *Journal officiel*, M. Wittersheim fournit très-loyalement les quatre-vingt-quinze mille exemplaires qu'il doit donner gratuitement, mais, faute d'un nombre suffisant de bandes toutes prêtes, il en est réduit à envoyer ses exemplaires par ballots au ministère d'Etat. Là ces ballots s'entassent à ce point qu'ils deviennent encombrants et qu'on a fini par les refuser faute de place. »

— Une coalition d'un nouveau genre vient de se former à Mulhouse. Les laitiers ont fait un pacte solennel et se sont engagés par serment à ne plus vendre de crême. Voici l'origine de ce *covenant*. Le public a droit au lait pur, c'est-à-dire du lait auquel on n'ait rien ajouté, rien enlevé. Or, les laitiers ont une tendance à extraire la crême et à la remplacer par de l'eau. Cette tendance est bien naturelle car la crême se vend bien et l'eau n'est pas chère. Mais l'autorité qui n'entend pas qu'il y ait fraude sur la qualité de la marchandise vendue, s'est émue de ces manœuvres et a fait analyser les liquides que messieurs les laitiers débitaient sous le nom de lait.

Un savant chimiste, chargé de procéder aux expertises, a constaté que les laitiers (après avoir eu soin d'écrémer préalablement le lait), y ajoutaient pour 20 pour cent d'eau. De là, quelques condamnations.

La colère est une mauvaise conseillère; et n'écoutant que leur ressentiment, les débitants de lait de Mulhouse ont juré de ne plus vendre de crême. Partout plus de meringues à la crême, partant plus de *vendredis*. Les confiseurs sont obligés d'aller chercher de la crême jusqu'en Suisse, d'envoyer des emissaires chargés de recueillir ce précieux ingrédient dans les villages.

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE J. REBOUX
ANNUAIRE
de l'arrondissement de Lille,
PAR RAVET-ANCEAU.

COURS DES HUILES du 23 Février.

	HUILES l'hectolitre	GRAINES l'hectolitre	TOURTEAUX l'hectolitre
Colza	» » » »	34 » 37 »	18 50 16 50
— épur. q.	» » » »	» » » »	» » » »
Œill. b. g.	» » » »	32 » 37 »	14 50 15 »
— 10 mois	» » » »	» » » »	» » » »
Cameline	» » » »	13 » 21 »	15 » » »
Chanvre	» » » »	45 » 50	12 50 14 »
Lin du p.	» » » »	35 50	23 » 24 »
Lin exp.	» » » »	26 » 29 »	25 » 27 »

COURS DE LA BOURSE
Du 23 Février 1869.

Cours de ce jour		Cours précédent	
3 %	71 50	3 %	71 [illegible]
4 %	103 25	4 %	103 10